



Revenir sur deposition de reconnaissance des faits

Par **homerdu44**, le **09/03/2008** à **11:49**

Bonjour, Suite à des faits de vol, j'ai été mis en garde à vue, et le lendemain les policiers (avec moi) se sont rendus dans mon logement où ils ont trouvé 3 lampadaires appartenant à la commune, de retour au poste ils m'ont entendu sur la provenance de ces objets. Un jour en me promenant je suis tombé sur trois lampadaires dont les poteaux avaient été coupés, à côté ce trouvaient la partie qui sert à l'éclairage, partie que j'ai récupérée. C'était la première fois que je me retrouvais dans cette situation (poste, garde à vue, déposition) j'ai paniqué, et j'ai tout fait pour en finir au plus vite,,, j'ai totalement coopéré avec les policiers leur indiquant tout ce qu'ils désiraient, seulement quand ils m'ont demandé comment j'avais eu les lampadaires je me suis dit qu'ils ne me croiraient pas si je leur disais que je les avais trouvés coupés, et je leur ai dit que j'avais coupé les poteaux avec une scie à métaux (poteaux de lampadaires de 5 mètres que l'on trouve au bord des routes). Je suis passé devant le procureur dans le cadre de la reconnaissance des faits, comme c'était mon premier ennuie avec la justice il m'a condamné à 2 mois de prison, suite à ça je suis passé devant le juge pour valider la peine le juge a demandé si il y avait des représentants des parties civiles, et la 2 personne de la mairie ce sont avancés personne n'était au courant pas même mon avocat (commis d'office), ils ont communiqué un dossier où il me demande 6200euro pour la réparation des poteaux. Ayant perdu mon emploi suite au fait de vol, eux même commis à cause de problèmes financiers je ne suis pas en mesure de donner cette somme. Je me demande ce que je dois faire, est il possible de revenir sur ma déposition? quel conseil me donneriez vous?

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **14:11**

Bonjour, votre seule possibilité est de faire appel du jugement. Un nouveau procès aura lieu et il vous appartiendra de dire la vérité sur les faits et les raisons de votre mensonge pendant votre disposition. Restant à votre disposition